
MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 85/401 du 8/04/85
/MTERFPPS/DGTFF/DFP.
Porte t reclassement et nomination de Monsieur
MPASSI Fabien, Administrateur-Adjoint de
Santé de 3ème échelon.-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ ISAS :

D G B

D C F

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1952 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n°59-23/FP du 20 Janvier 1959 fixant les
conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D,
E des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15-62 du 3
Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n°67-50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements notamment en son article 1er et 2 ;
(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n°84-856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n°84-858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°80-830 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n°84-860 du 20 Août 1984 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u les arrêtés n°s 9168/MSAB/DGSP/DSAF du 30 Septembre
1982 ;
8495/MTPS/DGTFF/DFP du 6 Janvier 1984

(/u la lettre n°1006/DGSP/DSAF/SP du 20 Avril 1984 du
Directeur des Services Administratifs et Financiers transmettant
le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé ;
(/u le décret n°65/50 du 16.2.65 fixant le statut commun
des cadres administratifs de la Santé Publique

SECRET

ARTICLE 1er.- En application des **dispositions** du décret n°65-50 du 12 Février 1965 susvisé, Monsieur MPASSI Fabien, Administrateur-Adjoint de Santé de 3ème échelon, indice 860 des cadres de la Catégorie A - Hiérarchie II des services sociaux (Santé Publique), en service à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Administration Hospitalière délivré par l'Ecole Nationale de la Santé Publique de Rennes (France), est reclassé à la catégorie A - hiérarchie I et nommé Administrateur de Santé de 2ème échelon, indice 920, ACC=NEANT.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 30 Avril 1984, date effective de reprise de service, de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 8 Avril 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Prof. Christophe BOURAMOUE.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange-Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 3
- D G B 3
- D C F 1
- M S A S 3
- D G S P 3
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2